



Traité Pessa'him

Michna 9 - Chapitre 10

י, ט הפסח אחר חצות, מטמא את הידיים; הפיגול והנותר,
מטמאין את הידיים. בירך ברכת הפסח, פטר את של זבח; ושל
זבח, לא פטר את של פסח, דברי רבי ישמעאל. רבי עקיבה
אומר, לא זו פוטרת את זו, ולא זו פוטרת את זו.

Le Qorban Pessah, après minuit, rend les mains impures. Le Pigoul et le Notar rendent les mains impures. Si on a prononcé la bénédiction sur le Qorban Pessah, on est dispensé de la bénédiction sur le Qorban Haguiga. Si on a prononcé la bénédiction sur le Qorban Haguiga, on n'est pas dispensé de la bénédiction sur le Qorban Pessah, telle est l'opinion de Rabbi Yichmael. Rabbi Akiva dit : la première bénédiction ne dispense pas de réciter la seconde et vice versa.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions